



Commission thématique « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques »

Réunion n°1

06 juin 2012 – La Courneuve – 14h00

Compte-rendu

Rédacteur

Juliette DELMAS – Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

juliette.delmas@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

Le mercredi 06 juin 2012, à 14h00, la Commission "Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques" (ci-après dénommé Commission « Aménagement ») du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie dans les locaux du Centre départemental d'entraînement en réseau (CDER) à la Courneuve, sous la présidence de Madame Josiane BERNARD.

Participants

Liste des membres de la Commission "Aménagement" en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Commission par la Présidente, Madame Josiane BERNARD
2. Présentation des enjeux et objectifs de la Commission « Aménagement »
3. Articulation entre les travaux de la Commission « Aménagement » et la phase d'état des lieux du SAGE
4. Tour de table : attentes des acteurs du territoire en lien avec le thème de la Commission, participation au recueil des données pour l'état des lieux
5. Retours d'expériences :
 - La maîtrise des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis (Ronan QUILLIEN - DEA 93)
 - Prise en compte de l'eau dans le SCoT de Plaine Commune (Damaly GASTINEAU-CHUM - Plaine Commune)

1- Ouverture de la Commission « Aménagement »

Mme Josiane BERNARD, Présidente de la Commission "Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine, risques", ouvre la séance en accueillant les participants et en les remerciant de leur présence à cette première réunion de la Commission.

En introduction, Mme Josiane BERNARD rappelle que l'aménagement du territoire constitue un enjeu économique et social majeur. Cependant, le développement territorial ne peut se faire sans prendre en compte l'impact environnemental induit, notamment en matière de gestion et de préservation de la ressource eau.

Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, qui s'étend sur environ 450km², est un territoire très hétérogène, marqué au sud par une identité urbaine très forte - notamment le secteur situé en Seine-Saint-Denis, la vallée de Montmorency et les environs de Sarcelles - et marqué au nord (à l'amont des Bassins Versants du Croult et du Petit Rosne) par la présence de vastes plaines agricoles.

Du fait de la proximité de Paris, ce territoire a connu au XXème siècle un développement rapide et une urbanisation croissante.

D'abord concentrées dans la petite couronne, les zones urbaines et industrielles se sont progressivement étendues pour répondre aux besoins liés à la croissance démographique. L'aménagement de la plateforme aéroportuaire de Roissy dans les années 70 a également contribué au développement de zones d'activités et à l'extension de certaines communes situées à l'est de la Plaine de France.

A l'heure du Grand Paris et des Contrats de développement territorial (5 CDT couvrent le territoire du SAGE), la question de l'aménagement durable du territoire se pose plus que jamais. Le SAGE devra nous permettre d'y apporter des réponses et favoriser une plus grande cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et de préservation des milieux aquatiques.

Mme Josiane BERNARD donne la parole à Mme Juliette DELMAS

2- Présentation des enjeux et objectifs de la Commission « Aménagement »

Mme Juliette DELMAS rappelle dans un premier temps quelles sont les étapes d'élaboration du SAGE, et quels sont leurs objectifs. L'état des lieux constitue la première séquence de cette démarche ; il est composé d'un état initial et d'un diagnostic global destinés à mettre en lumière les causes d'altération des masses d'eau, les conflits d'usages et les points de convergences entre les différents acteurs du territoire. Les enjeux du bassin ainsi établis, différents scénarios d'actions seront construits et mis en débat afin de définir collégialement la stratégie et les objectifs qui seront déclinés dans les documents du SAGE (le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – PAGD, et le règlement). Une fois ces documents rédigés et validés par la Commission Locale de l'Eau, le projet de SAGE est mis en consultation et soumis à l'enquête publique. Au terme de cette procédure le SAGE est approuvé par la CLE et entre dans sa phase opérationnelle de mise en œuvre.





Etat des lieux

L'état des lieux constitue les fondations du SAGE. Son objectif est d'assurer une connaissance partagée des enjeux de gestion de l'eau sur le territoire.

Etape 1 : l'état initial

Recenser toutes les données existantes concernant le milieu, les usages, ainsi que le territoire:

- Milieu physique (topographie, réseau hydrographique, géologie...)
- Description générale du territoire (occupation du sol, démographie...)
- Ressources en eaux de surface et en eaux souterraines
- Qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
- Usages et pressions sur la ressource
- Inondations et ruissellement
- Milieu naturel et paysages (espaces boisés, zones humides, parcs et jardins..)

3



Etat des lieux

Etape 2 : le diagnostic

- Mettre en relation les éléments de l'état des lieux afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux
- Rendre compte de la situation globale du bassin versant et mettre en lumière les causes d'altération et les problèmes
- Mettre en évidence les conflits d'usages et les points de convergences
- Identifier les leviers pour atteindre les objectifs

Etape 3 : tendances et scénarios

Il s'agit, dans un 1^{er} temps, d'estimer quelle sera l'évolution des usages de l'eau sur le bassin versant et d'évaluer leurs impacts à moyen et long terme en l'absence d'une politique de l'eau volontariste.

A partir de ce scénario tendanciel, plusieurs variantes sont proposées suivant divers niveaux d'ambition et d'engagement des acteurs locaux.

4



Mme Juliette DELMAS présente les enjeux liés à l'aménagement du territoire identifiés dans le cadre de l'étude préliminaire du SAGE :

- ✓ Maîtriser les ruissellements en favorisant notamment une meilleure prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement
- ✓ Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposés aux risques d'inondations
- ✓ Intégrer l'eau au cœur de l'urbain en favorisant la réouverture de certains tronçons de cours d'eau et en développant des projets d'aménagement tournés vers les milieux aquatiques
- ✓ Prévenir les risques géologiques liés à la présence d'eau dans les sols

Cette liste d'enjeux constitue avant tout une base de travail et de réflexion pour les membres de la Commission. D'autres thèmes pourront être abordés lors des différents échanges de la Commission. L'état des lieux permettra également d'affiner cette liste d'enjeux et de définir les priorités du SAGE.

Mme Damaly GASTINEAU-CHUM (CA Plaine Commune) fait remarquer que la question des nappes souterraines n'est pas abordée dans le cadre de la Commission « aménagement », or ce sujet présente d'importants enjeux en termes d'aménagement du territoire et de gestion des risques d'inondation. Elle rappelle que le territoire de la Seine-Saint-Denis est particulièrement concerné par la problématique des remontées de nappe. Il serait donc pertinent que cette question soit traitée au sein de la Commission « Aménagement ».

Mme Juliette DELMAS confirme que cette problématique sera bien abordée dans le cadre des réflexions de la Commission « Aménagement », en lien avec le volet inondation. Par ailleurs, elle précise que la question des nappes souterraines sera également discutée au sein de la Commission « Qualité de l'eau » (qualité des nappes souterraines, pollutions diffuses, usages et alimentation en eau potable).

M. Gérard GREGOIRE (Ville de Gonesse) souhaiterait que la Commission soit un lieu de partage et de valorisation des expériences de chacun, soulignant qu'il n'y a pas, en matière de protection et de gestion de la ressource en eau, une solution unique mais **des** solutions. Il est donc primordial que nous mettions ces solutions en commun. Par ailleurs, il est également indispensable que nous mettions en commun nos efforts, notamment en matière de lutte contre les inondations, afin d'optimiser les moyens et d'apporter plus de cohérences aux actions de chacun. Les frontières administratives ne sont pas celles de l'eau, les réponses doivent donc être envisagées à l'échelle du bassin versant.

M. Gérard GREGOIRE rappelle que durant des décennies les cours d'eau ont été canalisés et busés afin de favoriser un écoulement rapide des eaux vers l'exutoire du bassin et prévenir ainsi les risques d'inondation. Mais cette solution ne résout pas le problème des inondations. Il est donc indispensable que nous redonnions aux cours d'eau une morphologie plus "naturelle" en restaurant leur lit naturel, en renaturant et en ouvrant les tronçons qui ont été busés, et en recréant des zones humides.

La question des moyens humains et financiers mobilisés pour ces opérations devra être posée.

Dans le cadre du Grand Paris, M. Gérard GREGOIRE rappelle que de nombreux projets d'aménagement sont actuellement envisagés sur le territoire du SAGE. Il cite notamment le projet d'aménagement du triangle de Gonesse, pour lequel il est envisagé d'urbaniser près



de 280 hectares de terres agricoles. Les opposants à ce projet font valoir le fort intérêt agronomique de ces terres arables parmi les plus fertiles d'Europe. Mais M. GREGOIRE fait remarquer qu'il y a dans ce secteur des sols pollués.

Mme Josiane BERNARD rappelle que le SAGE, une fois approuvé, sera un document opposable, qui définira pour l'ensemble du territoire des règles communes d'usage et de gestion de la ressource en eau.

Elle évoque également les nombreux projets de mise en valeur et d'intégration de l'eau en ville portés par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, en particulier le projet de réouverture de la Vieille Mer qui présente un intérêt fort pour la reconquête des milieux aquatiques sur notre territoire. La concrétisation de ces projets peut néanmoins s'avérer complexe, en raison notamment de l'insuffisance des moyens financiers mobilisables pour ce type d'action.

M. Didier LE CARRE (AESN) souhaite savoir si la question des sols pollués sera traitée par la Commission « Aménagement ». Cette problématique, tout comme celle des nappes souterraines, est fortement liée à l'aménagement du territoire et aux nouveaux projets d'urbanisation.

M. Bernard BREUIL (CG93) confirme qu'il est indispensable que ce sujet soit abordé au sein de cette Commission, et que plus largement la question des sols pollués concerne les trois Commissions thématiques.

Mme Josiane BERNARD propose que la question soit soumise aux membres du Bureau.

Tout en reconnaissant que cette problématique des sols pollués est fortement liée aux projets d'aménagement du territoire, M. Jean RAIMBOUX suggère cependant que ce sujet soit plus particulièrement au cœur des travaux de la Commission « Qualité de l'eau » dans la mesure où ce problème impacte directement la qualité des masses d'eau souterraines. Par ailleurs, la question des nappes souterraines est également liée à la Commission « Qualité de l'eau » chargée de traiter le volet alimentation en eau potable et disponibilité de la ressource. Il s'agit de bien cadrer le champ de réflexion et de travail de chaque Commission afin d'éviter toute redondance. De nombreux sujets sont transversaux, les réflexions de chaque Commission devront être mises en commun.

Parmi les sujets qui devront être absolument abordés par la Commission « Aménagement », M. Jean RAIMBOUX (DDT 95) évoque la problématique des ruissellements et les mesures mises en œuvre localement pour les maîtriser. Dans un premier, il s'agira donc de faire un état des lieux des prescriptions faites par chaque collectivité en matière de maîtrise des ruissellements et de réinterroger la pertinence des débits de restitution au réseau fixés actuellement à 0.7l/s/ha sur le bassin versant du Croult et à 2l/s/ha sur le bassin versant de la Morée.

M. Jean RAIMBOUX évoque également les grands projets d'aménagement actuellement prévus sur le territoire du SAGE, en particulier dans le cadre des Contrats de Développement Territorial (CDT) du Grand Paris. Ces projets sont, pour certains, déjà bien avancés et auront des conséquences non négligeables sur la ressource en eau. Or le SAGE, qui doit permettre de faire le lien entre aménagement du territoire et préservation des milieux aquatiques, ne sera pas encore approuvé lorsque certains de ces projets auront été validés et programmés.

Mme Josiane BERNARD souligne qu'effectivement le calendrier du SAGE ne correspond pas aux calendriers des CDT, ce qui amène à s'interroger sur la manière dont sera pris en compte



l'eau dans ces projets, et l'attention qui devra être portée aux éventuels projets en zones inondables.

M. Nicolas LE GRAND (DDT 95) rappelle que le territoire du SAGE est concerné par de nombreux Contrat de Développement Territorial, et qu'il est donc indispensable que la CLE puisse d'ores et déjà être associée aux réflexions engagées et participer aux comités de pilotage ou comités techniques des CDT.

Mme Josiane BERNARD retient cette proposition et réaffirme la nécessité de sensibiliser dès aujourd'hui les élus et services des collectivités afin de les familiariser avec les objectifs du SAGE et de les inciter à prendre en compte dès maintenant les enjeux de protection et de gestion raisonnée de la ressource en eau dans les projets d'urbanisation.

M. Nicolas LONDINSKY (CA Est ensemble) signale qu'en matière de lutte contre les inondations et de maîtrise des ruissellements, la gestion et le suivi des ouvrages sont aussi importants que leur conception, et garantissent leur viabilité sur le long terme. Il est donc indispensable que la Commission se penche sur cette question.

5 - Retours d'expériences

La maîtrise des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis

M. Ronan QUILLIEN (Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis) présente l'action menée par le Département de la Seine-Saint-Denis pour maîtriser les ruissellements urbains et favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales. (Diaporama en annexe)

La Seine-Saint-Denis est caractérisée par une topographie relativement plane, une forte présence de l'eau dans les sols et un réseau hydrographique débouchant sur deux exutoires. La conjonction de ces paramètres explique que le territoire de la Seine-Saint-Denis est particulièrement vulnérable aux risques d'inondations.

Pour prévenir ces risques, le Département mène depuis plusieurs décennies une politique ambitieuse de prévention qui repose sur :

- Un réseau de 31 bassins de retenue départementaux qui représentent un volume de stockage d'1 300 000 m³ ;
- Un système de gestion automatisée des ouvrages ;
- La mise en place de techniques alternatives visant à limiter l'apport d'eaux pluviales au réseau d'assainissement.

La démarche adoptée par le Conseil général pour maîtriser les ruissellements a évolué au cours du temps, en s'appuyant sur plusieurs constants :

- L'infiltration à la parcelle est fortement recommandée, mais la nature des sols, notamment la présence gypse, ne permet pas toujours d'avoir recours à cette solution ;
- Les dispositifs de stockage enterrés ne sont pas toujours entretenus et finissent parfois par être oubliés, n'assurant plus leurs fonctions ;
- Les bassins à ciel ouverts, plus faciles à entretenir, nécessite une importante emprise au sol, ce qui pose problème sur un territoire très urbanisé comme la Seine-Saint-Denis où le foncier disponible se fait de plus en plus rare.

Forts de ce constat, les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA93) ont peu à peu développé des techniques dites alternatives afin de concilier urbanisme et gestion des eaux pluviales. L'intégration dans le tissu urbain de ces techniques alternatives se fait dès la conception des projets d'aménagement. Les espaces de stockage sont conçus comme des espaces multifonctionnels, et l'eau devient un élément de valorisation du projet d'aménagement. Ainsi, un espace vert accessible aux riverains, peut devenir lors d'un épisode orageux un espace de stockage temporaire. Il s'agit de zones urbaines inondables. Compte tenu de leur multifonctionnalité, ces ouvrages doivent être conçus de manière à garantir la sécurité des usagers. La hauteur d'eau est donc limitée. Cette technique a été mise en œuvre à Stains, dans le cadre de la ZAC des trois rivières.

Les techniques alternatives ne sont pas nécessairement synonymes d'espaces verts enherbés. Il peut également s'agir de parvis piétonniers inondables (exemple de la Place Basse à Saint-Denis), de noues plantées et de fossés d'infiltration (ZAC des Marcreux à Aubervilliers, ZAC Clichy-Parc à Clichy-sous-Bois), ou de systèmes d'irrigation des zones plantées (Université de Villetaneuse. Les eaux pluviales sont collectées et réutilisées pour irriguer les espaces arborés via un cheminement au sol).

Le Lycée Jean Moulin à Rosny-sous-Bois est un bon exemple de gestion globale et intégrée des eaux pluviales. Plusieurs techniques ont été associées afin de réduire efficacement les ruissellements (toiture végétalisée, dalles engazonnées, fossé drainant), stocker et réutiliser les eaux pluviales (cuve de stockage enterrée, bassin à ciel ouvert).

Outre la réduction des risques d'inondation, ces projets permettent également de remettre l'eau au cœur de la ville.

Le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis porte également un projet de réouverture de la Vieille Mer destiné à réintégrer le cours d'eau en milieu urbain. Le projet prévoit la réouverture de plusieurs tronçons, notamment dans le parc Georges Valbon à la Courneuve (réouverture et reméandrage).

Dans le cadre de son règlement d'assainissement, la Seine-Saint-Denis a intégré un plan de zonage des eaux pluviales définissant les conditions de rejet en fonction des caractéristiques du sol et du réseau récepteur.

Prise en compte de l'eau dans le SCoT de la Communauté d'agglomération Plaine Commune

Mme Damaly GASTINEAU-CHUM la démarche engagée par la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour intégrer l'eau dans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Les enjeux de gestion et de préservation de l'eau sur le territoire de Plaine Commune ont été traduits de manière cartographique et dans les objectifs du SCoT.

Sur ce territoire fortement urbanisé, les cours d'eau ont été complètement busés. Dans la perspective de rouvrir un jour certains tronçons, le SCoT prévoit une limitation de l'urbanisation sur le tracé des cours d'eau, préservant ainsi le potentiel de restauration.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, Plaine Commune incite les aménageurs à mettre en place des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

La politique de gestion de l'eau sur le territoire de Plaine Commune se veut globale et se traduit à la fois dans la conception technique des projets et dans les plans de financement. Il s'agit à la fois de prévoir le projet en lui-même (par exemple l'intégration d'un espace vert inondable dans un projet de ZAC), mais également la gestion sur le long terme (entretien des



espaces verts inondables). Cette approche nécessite un travail croisé entre les services et de définir le rôle de chacun. Dans le cas d'une zone inondable multifonctionnelle (espace de stockage et espace vert), quels sont les services chargés de son entretien et de sa gestion.

Le SCoT de Plaine Commune vise à anticiper les conséquences de l'aménagement sur l'eau.

Mme Josiane BERNARD remercie Mme GASTINEAU-CHUM et M. QUILLIEN pour leur présentation.

M. Jean RAIMBOUX souhaite savoir si lors des prochaines réunions de la Commission, les points suivants pourront être abordés :

- Répartition des compétences (aménagement du territoire, assainissement...) sur les deux départements, notamment pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales (la Seine-Saint-Denis dispose d'un zonage pluvial à l'échelle du département, alors que dans le Val d'Oise le zonage pluvial se fait à l'échelle communale).
- Etat d'avancement des Schéma directeur d'assainissement et des zonages d'assainissement.
- Procédure d'instruction des permis de construire et autorisation de branchement au réseau.
- Sécurité des bassins de retenue.

Mme Josiane BERNARD rappelle que l'amélioration des réseaux d'assainissement et des ouvrages de rétention des eaux pluviales représente un investissement conséquent pour les collectivités, ce qui constitue un frein non négligeable pour la réalisation de projets ambitieux destinés à améliorer la gestion et la qualité de l'eau.

Mme Miliça HUCHON (EPA Plaine de France) propose de présenter lors d'une prochaine réunion de la Commission les démarches et réflexions engagées par l'EPA Plaine de France pour améliorer la gestion des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement (notamment dans le cadre de l'aménagement du triangle de Gonesse).

Mme Josiane BERNARD retient cette proposition et propose que la Commission soit ouverte à d'autres acteurs (CAUE, aménageurs...) afin d'enrichir les échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BERNARD remercie l'ensemble des membres de la Commission "Aménagement" de leur participation, et lève la séance à 16h30.



ANNEXE 1



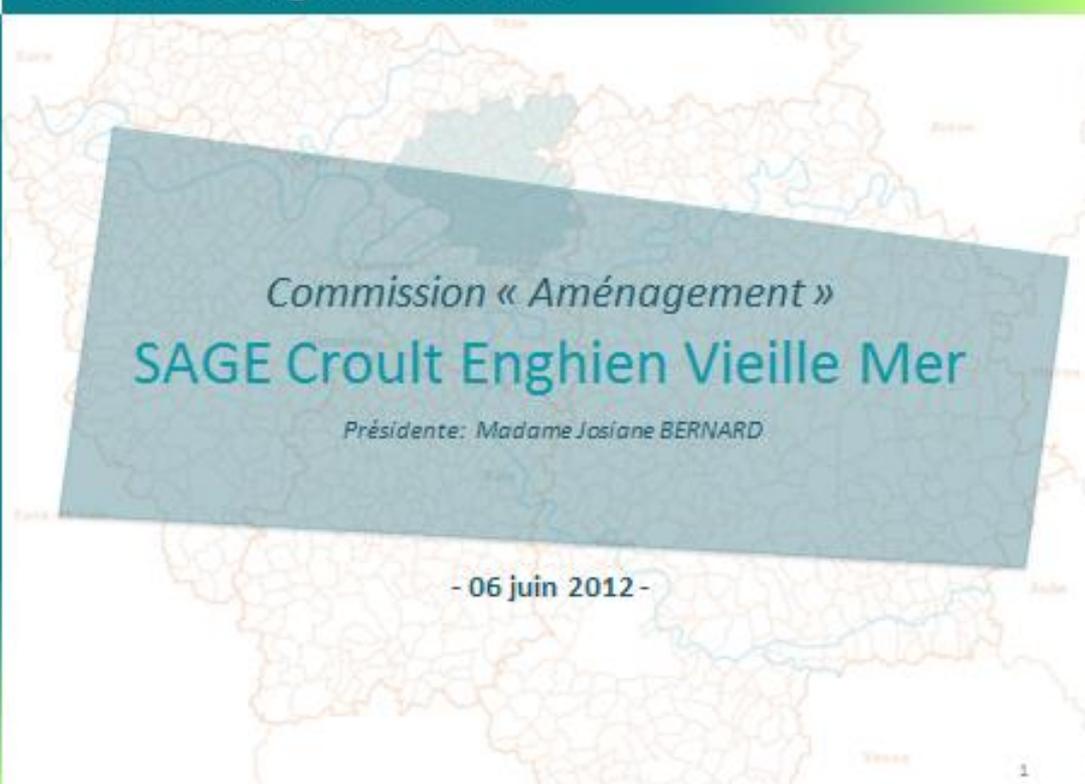
Liste des membres de la Commission "Aménagement"

NOM	FONCTION	Présent	Excusé
Mme Josiane BERNARD	Présidente de la Commission "Aménagement", Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (DEA 93)	✓	
M. Gérard GRÉGOIRE	Vice-Président de la Commission "Aménagement", Conseiller municipal de Gonesse	✓	
Mme Muriel BARRET-CASTAN	Directrice du service aménagement et développement local durable – Ville de Garges-lès-Gonesse	✓	
M. Christophe BOLON	Responsable de l'exploitation et de la maintenance de l'aéroport du Bourget – ADP		✓
M. Bernard BREUIL	Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 (CG93)	✓	
M. Laurent CABRERA	Responsable du service infrastructures - Ville de Garges-lès-Gonesse	✓	
M. Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne	✓	
M. Mourad CHIKAOUI	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Val de France		✓
Mme Juliette DELMAS	Animatrice du SAGE	✓	
Mme Cécile DERUMIGNY	Chargée de mission SAGE à la DRIEE Ile-de-France	✓	
M. Patrice FEBVRET	Chef du service foncier-aménagement – Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France		✓
Mme Marie-Pierre FIEVET	Responsable du pôle investissement – Direction de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Est ensemble		✓
Mme Damaly GASTINEAU-CHUM	Responsable du secteur aménagement nord de Plaine Commune	✓	
M. Robert HALIFAX	Association Environnement 93		✓
M. François HANET	Délégué titulaire du SEDIF, Maire Adjoint d'Enghien-les-Bains	✓	
Mme Isabelle HEYDEL	Chef du service eau et assainissement de la Ville d'Aulnay-sous-Bois	✓	
Mme Miliça HUCHON	Responsable technique des projets d'aménagement – EPA Plaine de France	✓	
M. Jérémie JEANNEAU	Chargé d'opérations, Agence de l'Eau Seine Normandie	✓	
M. Gérard LAMBERT-MOTTE	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Val et Forêt		✓
M. Christophe LANIER	Responsable du service assainissement de la CAVAM	✓	
Mme Véronique LANIER	Chargée d'étude –Service hydrologie urbaine de la DEA 93 (CG93)	✓	
M. Didier LE CARRE	Chargé d'opérations, Service des investissements des collectivités Paris et Petite Couronne, Agence de l'Eau Seine Normandie	✓	
M. Nicolas LE GRAND	Adjoint du Service aménagement territorial de l'Est du Val d'Oise - DDT du Val d'Oise	✓	
Mme Sophie LEGUILLON	Urbaniste – Communauté d'agglomération Plaine Commune	✓	

M. Nicolas LONDINSKY	Directeur eau et assainissement	✓	
Mme Colette MAILLOCHON	Association Aulnay Environnement		✓
Mme Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la région d'Enghien-les-Bains		✓
M. Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme de la DEA 93 – CG93	✓	
M. Julien PAUPARDIN	DEA 93 (CG93)	✓	
Mme Eugénie PONTHER	Conseillère municipale déléguée à l'écologie urbaine d'Epinay-sur-Seine		✓
M. Jean-Philippe PORTE	Chargé de mission – Direction de l'aménagement et du développement durable – Chambre de commerce et d'industrie de Versailles		✓
M. Jean RAIMBOUX	Responsable de la Police de l'eau et des milieux - DDT du Val d'Oise	✓	
M. Johann SANDLER	Directeur adjoint du service aménagement – Ville de Garges-lès-Gonesse	✓	
Mme Rose-Line STABLO	Vice-Présidente de l'UFC Que Choisir Ile-de-France		✓
M. Philippe SUEUR	Maire d'Enghien-les-Bains		✓
M. Bernard VIGNAUX	Conseiller communautaire de la CAVAM	✓	

ANNEXE 2





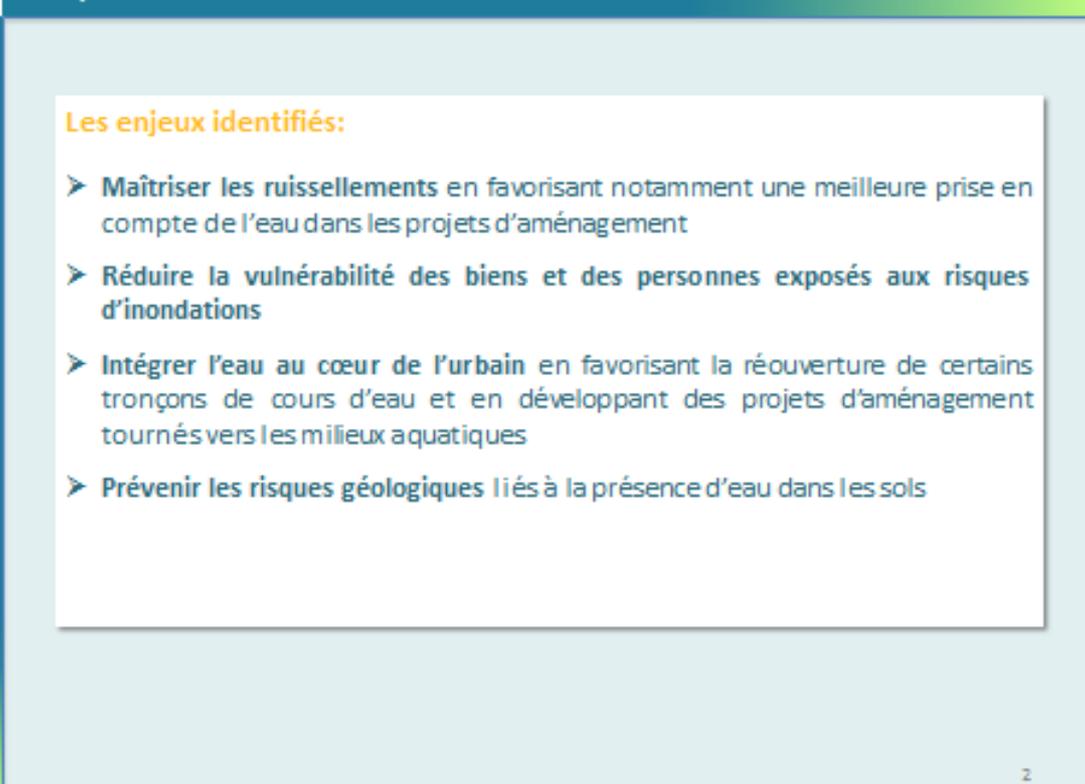
SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Commission « Aménagement »
SAGE Croult Enghien Vieille Mer
Présidente: Madame Josiane BERNARD

- 06 juin 2012 -

Commission aménagement- 06 juin 2012

1



Enjeux de la commission

Les enjeux identifiés:

- Maîtriser les ruissellements en favorisant notamment une meilleure prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposés aux risques d'inondations
- Intégrer l'eau au cœur de l'urbain en favorisant la réouverture de certains tronçons de cours d'eau et en développant des projets d'aménagement tournés vers les milieux aquatiques
- Prévenir les risques géologiques liés à la présence d'eau dans les sols

SAGE Croult Enghien Vieille Mer - Commission Aménagement- 06 juin 2012

2

 **Etat des lieux**

L'état des lieux constitue les fondations du SAGE. Son objectif est d'assurer une connaissance partagée des enjeux de gestion de l'eau sur le territoire.

Etape 1 : l'état initial

Recenser toutes les données existantes concernant le milieu, les usages, ainsi que le territoire:

- Milieu physique (topographie, réseau hydrographique, géologie...)
- Description générale du territoire (occupation du sol, démographie...)
- Ressources en eaux de surface et en eaux souterraines
- Qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
- Usages et pressions sur la ressource
- Inondations et ruissellement
- Milieu naturel et paysages (espaces boisés, zones humides, parcs et jardins..)

3

SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer - Commission aménagement 06 juin 2012

 **Etat des lieux**

Etape 2 : le diagnostic

- Mettre en relation les éléments de l'état des lieux afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux
- Rendre compte de la situation globale du bassin versant et mettre en lumière les causes d'altération et les problèmes
- Mettre en évidence les conflits d'usages et les points de convergences
- Identifier les leviers pour atteindre les objectifs

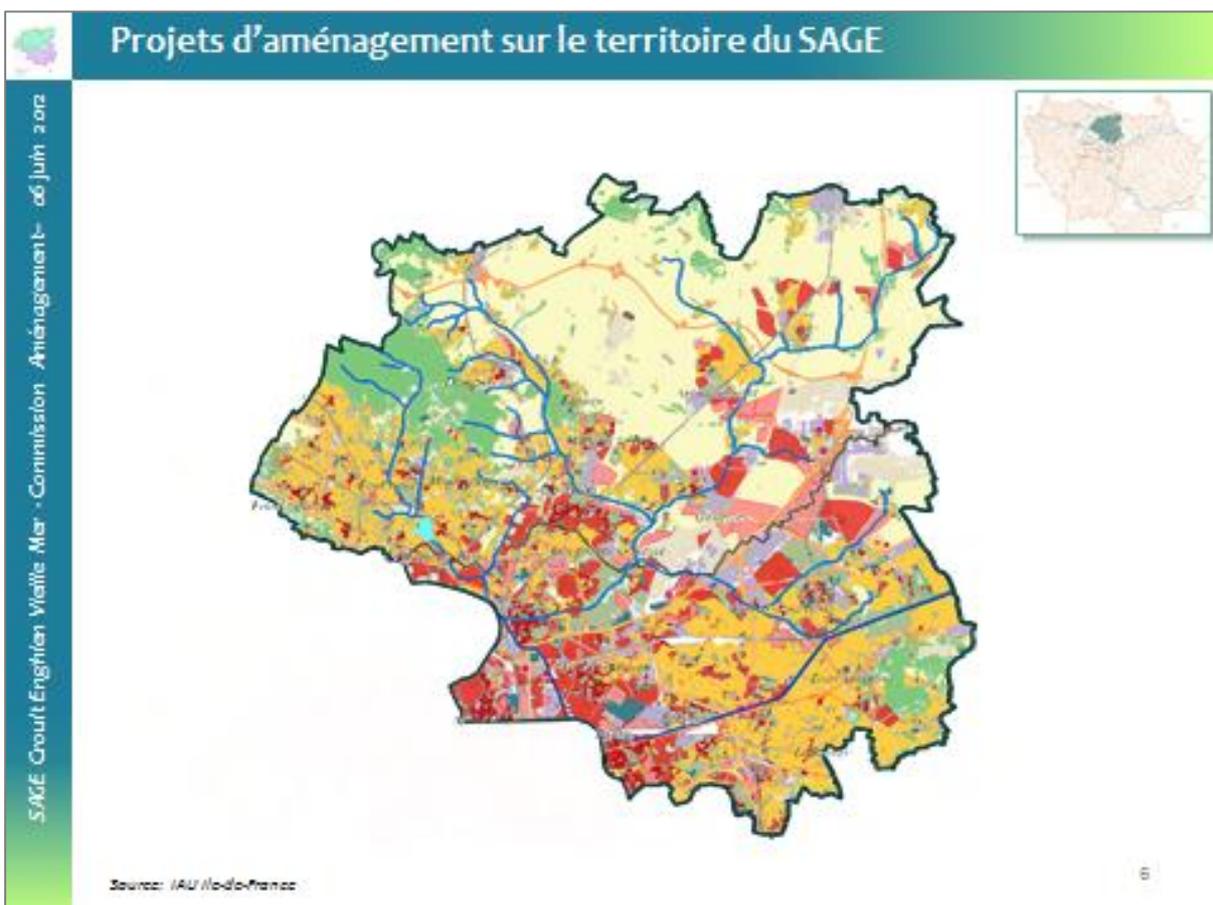
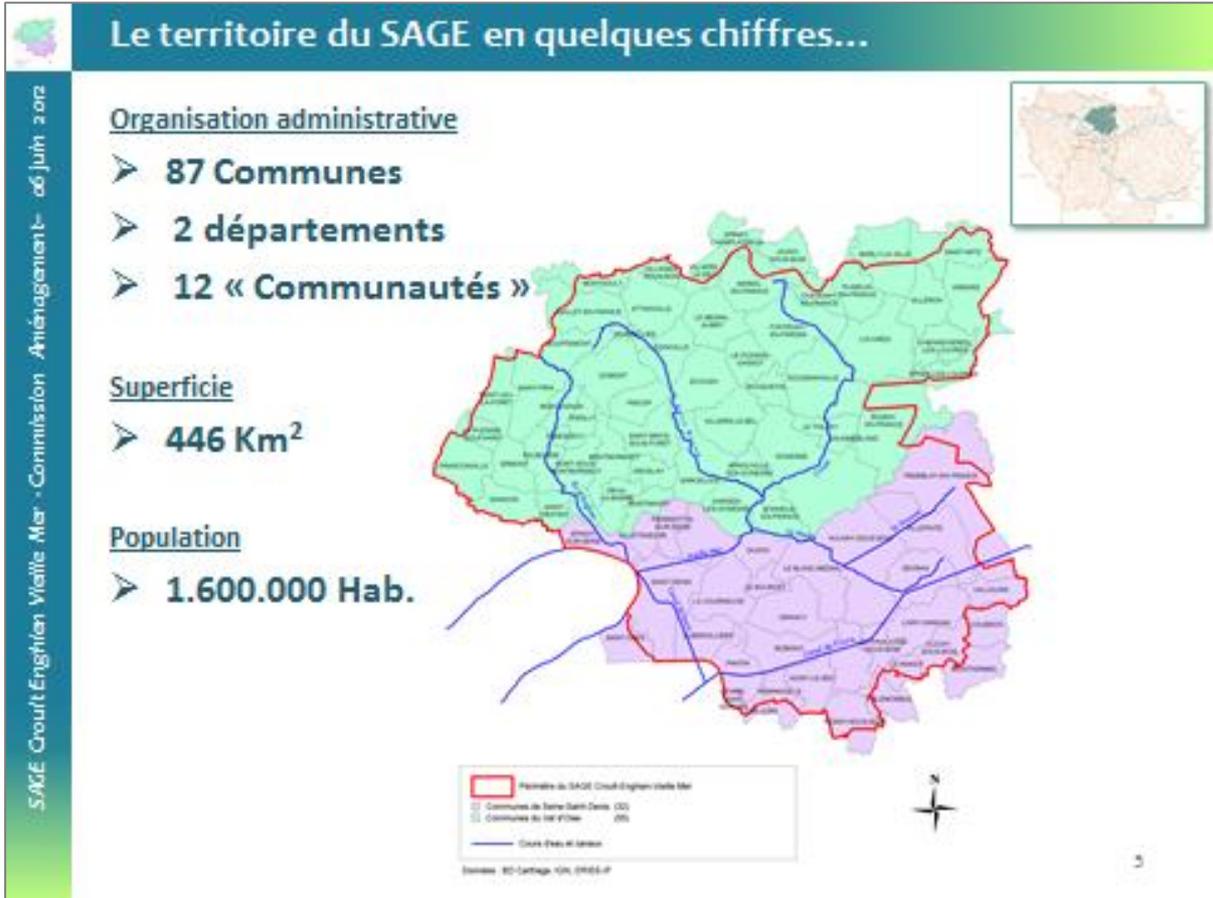
Etape 3 : tendances et scénarios

Il s'agit, dans un 1^{er} temps, d'estimer quelle sera l'évolution des usages de l'eau sur le bassin versant et d'évaluer leurs impacts à moyen et long terme en l'absence d'une politique de l'eau volontariste.

A partir de ce scénario tendanciel, plusieurs variantes sont proposées suivant divers niveaux d'ambition et d'engagement des acteurs locaux.

4

SAGE Croult-Engchien-Vieille-Mer - Commission aménagement 06 juin 2012



SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer - Commission Aménagement - 06 juin 2012

Un territoire, deux identités fortes

L'amont du territoire
 Sur les BV du Croult et du Petit Rosne, un territoire à dominante agricole marqué par une avancée des fronts urbains et un mitage progressif

L'aval du territoire
 Très fortement urbanisée, cette zone (BV de la Morée/Sausset, d'Enghien, de la Vieille Mer) concentre près de 93% de la population totale du territoire

Source: IAU Ile-de-France

ANNEXE 3



La maîtrise des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis

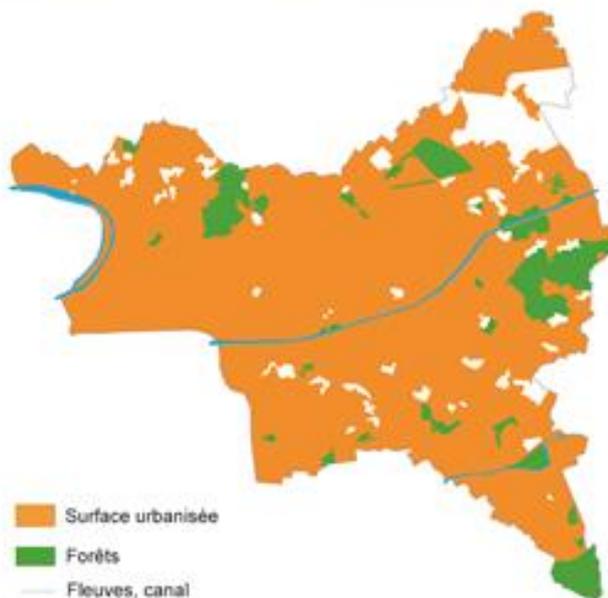
Première réunion de la commission thématique « Aménagement »
SAGE Croult Enghien Vieille-Mer
6 juin 2012



Le territoire de la Seine-Saint-Denis



Le territoire de la Seine-Saint-Denis



Les inondations en Seine-Saint-Denis

- Montreuil – 27 juillet 2001



Les inondations en Seine-Saint-Denis

- Bondy – 4 octobre 2000



Première action: les bassins de rétention départementaux

- Bassin de La Molette à La Courneuve



Seconde action: la gestion automatisée



Troisième action: la gestion à l'amont

- **Les techniques de gestion à l'amont dites techniques alternatives répondent à différents objectifs**
 - > **Maîtriser les inondations par limitations des apports:**
 - évite les inondations par débordements des réseaux saturés
 - évite les inondations par ruissellement sur d'importantes surfaces imperméabilisées pour défaut d'engouffrement
 - > **Préserver les rivières et respecter l'eau:**
 - évite le lessivage des grandes surfaces urbaines sources de pollution des eaux en gérant l'eau « dès qu'elle tombe »
 - limite les surverses du réseau unitaire dans le milieu naturel par maîtrise des apports en eau pluviale saturant les réseaux
- **Cela passe par:**
 - > Une limitation des apports aux réseaux: infiltration, rétention temporaire
 - > Une séparation des eaux pollués des eaux propres pour effectuer une gestion adaptée à la qualité
 - Dépollution et rejet au milieu naturel
 - ou
 - Rejet au réseau



Les premières tentatives



Les évolutions

- **Dispositifs enterrés oubliés donc pas entretenus: ils n'assurent plus leur fonction**
- **Favoriser les dispositifs à ciel ouvert**
- **Travailler sur l'intégration urbaine**
 - > Idée de multifonctionnalité: un espace peut s'inonder temporairement mais cet espace est avant tout un espace urbain
 - > Permettre des usages autres que la fonction de rétention même pendant la pluie
 - > Travailler la sécurité de l'espace: faible hauteur d'eau, faible dénivelé
- **Valoriser l'eau dans la ville**
 - > Rendre lisible la présence de l'eau dans la Ville



Exemples: Place Basse à Saint-Denis



Exemples: Place Basse à Saint-Denis



Exemples: ZAC des Marcreux à Aubervilliers



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Permis de plan de la commission d'urbanisme - 1 - SAGE Croult - 06 juin 2012

Page 12

Exemples: ZAC des Marcreux à Aubervilliers



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Permis de plan de la commission d'urbanisme - 1 - SAGE Croult - 06 juin 2012

Page 14



Exemples: ZAC des Marcreux à Aubervilliers



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Première réunion de la commission technique - Aménagement - 1 - B.C.08 (B.V.1) - 06 juin 2012

Page 10

Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Première réunion de la commission technique - Aménagement - 1 - B.C.08 (B.V.1) - 06 juin 2012

Page 10



Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand



Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand



Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand

19 juillet 2011 – 40 mm sur 13h



Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand



Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand



Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand



Exemples: Clos Saint-Vincent – Noisy-Le-Grand



Exemples: le Clos Saint-Vincent à Noisy-le-Grand

Mail piétons



Exemples: ZAC Clichy-Parc - Clichy-Sous-Bois



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Permis de plan de transmission technique - Aménagement - n° 8108 CBVU - 06 juin 2012

Page 22

Exemples: Mail RER B Stade de France - Saint-Denis



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Permis de plan de transmission technique - Aménagement - n° 8108 CBVU - 06 juin 2012

Page 27



Exemples: Mail RER B Stade de France - Saint-Denis



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Plan de gestion de la voirie départementale - Aménagement - 11-12-2011

Page 10

Exemples: Square Jean Mermoz - Villemomble



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Plan de gestion de la voirie départementale - Aménagement - 11-12-2011

Page 10



Exemples: Square Jean Mermoz - Villemomble



Exemples: Square Jean Mermoz - Villemomble



Exemples: Quartier des 3 Rivières - Stains



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Plan de gestion de la transmission foncière - Aménagement - 1 - SAGE CRV11 - 06/2012

Page 33

Exemples: Quartier des 3 Rivières - Stains



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Plan de gestion de la transmission foncière - Aménagement - 1 - SAGE CRV11 - 06/2012

Page 34



Exemples: Quartier des 3 Rivières - Stains



Exemples: autres projets



Exemples: Lycée Jean Moulin – Rosny-sous-Bois

- Une gestion globale des eaux pluviales
 - > Dispositifs de réduction du ruissellement
 - Toiture végétalisée
 - Dalle engazonnée
 - > Exutoires mixtes
 - Infiltration
 - Rejet au réseau
 - > Dispositifs de stockage variés: enterré, à ciel ouvert
 - > Récupération des EP: sanitaires, arrosage automatique

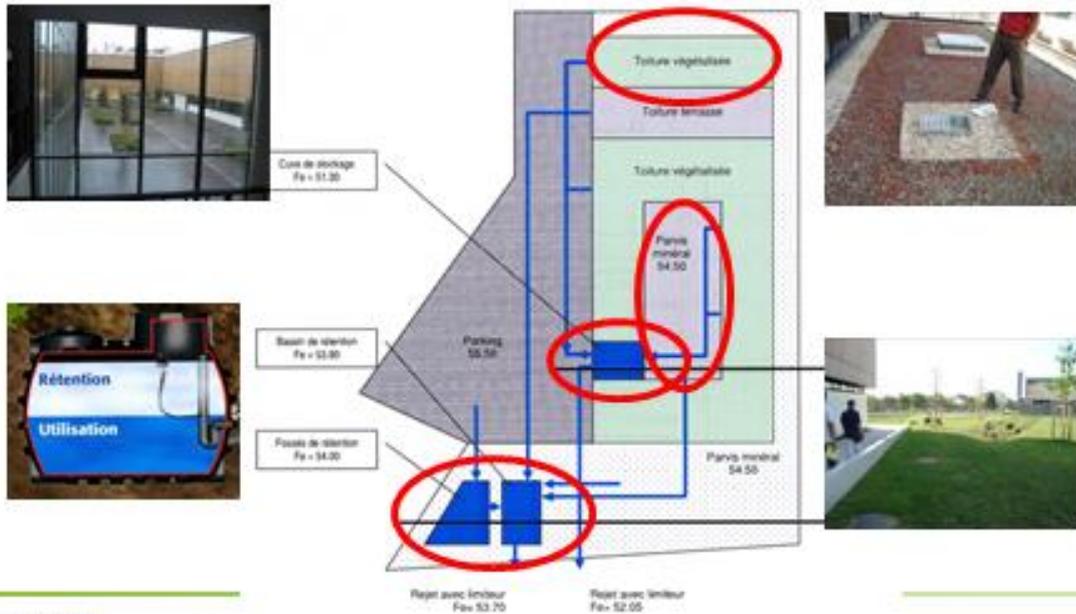


Exemples: Lycée Jean Moulin – Rosny-sous-Bois



Exemples: Lycée Jean Moulin – Rosny-sous-Bois

▪ Schéma de gestion des eaux pluviales



Exemples: autres projets de réutilisation



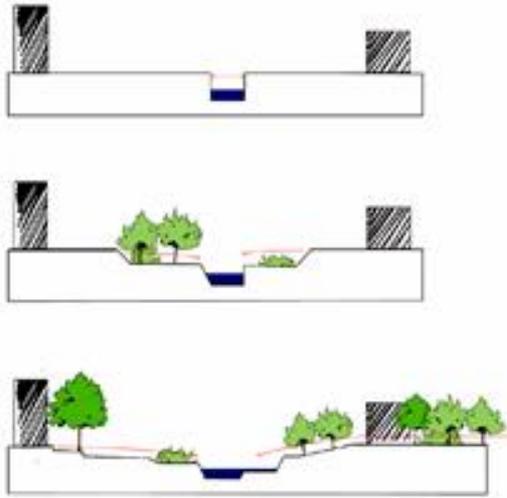
La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



La découverte de la Vieille-Mer



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Plan de gestion de la stationnement - Aménagement - SAGE CRVU - 06/2012

Page 18

La découverte de la Vieille-Mer



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Plan de gestion de la stationnement - Aménagement - SAGE CRVU - 06/2012

Page 20



Bassin Maurice Audin – Clichy-sous-Bois



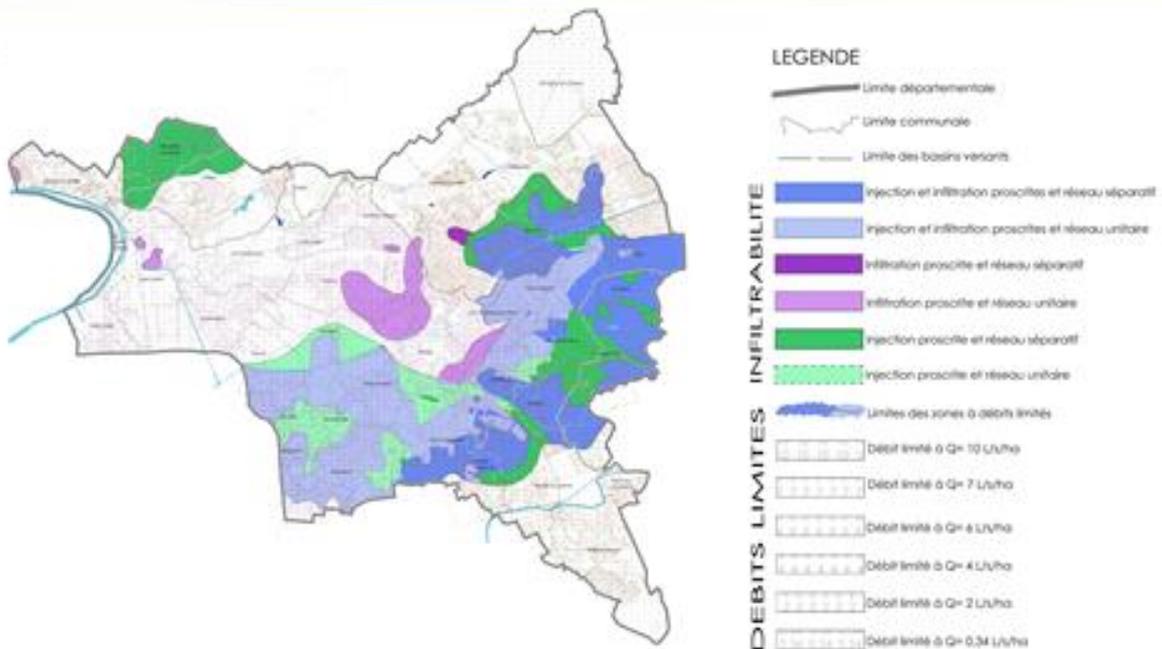
Bassin Maurice Audin – Clichy-sous-Bois



Parc de la Poudrerie - Sevran



Zonage pluvial départemental



Conclusion: La gestion intégrée des eaux pluviales

- **Une gestion globale des eaux pluviales inclue:**
 - > La maîtrise de ruissellement par une approche d'intégration paysagère: concevoir des espaces et des bâtiments utilisant l'eau pluviale
 - > La maîtrise des pollutions par des systèmes « naturels »,
 - > La préservation de la ressource
 - > La maîtrise des rejets en recourant à l'infiltration,
 - > Le développement de nombreux usages: arroser, créer des espaces, alimenter des fontaines ...
 - > Un pas vers les usagers pour communiquer sur les eaux pluviales

Conclusion: les actions nécessaires à une bonne maîtrise du ruissellement

- **Planification / urbanisme**
 - > Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme: PLU, CDT, ...
 - > SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer et Marne Confluence
 - > Elaboration du zonage pluvial et partage avec les communes
- **Suivi des opérations d'aménagement**
 - > 15 000 m³ de stockage prescrit en 2011
- **Réalisation d'études opérationnelles**
- **Instruction des PC**
 - > 31 000 m³ sur 260 PC en 2011
- **Recensement des ouvrages de rétention**
- **Etudes et partenariats scientifiques divers**

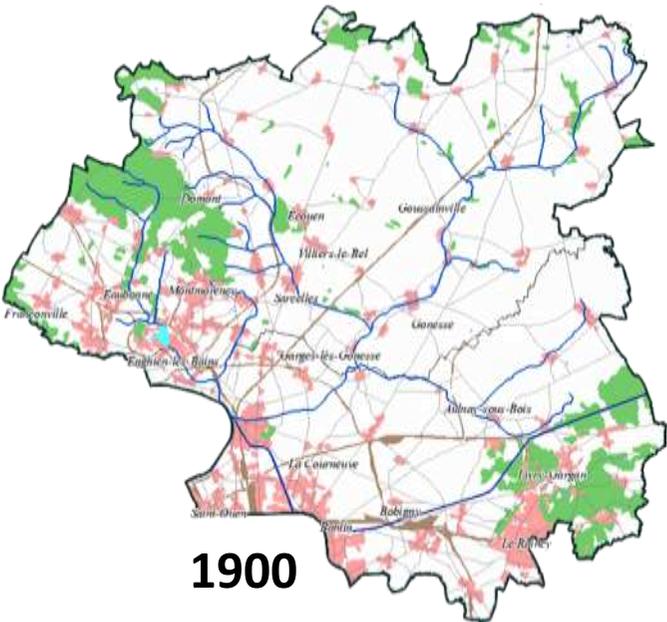


ANNEXE 4

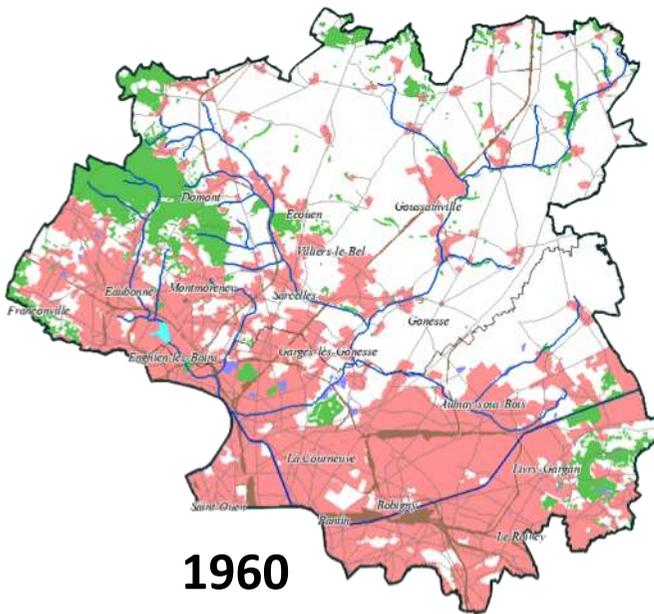


EVOLUTION DE L'URBANISATION ENTRE 1900 ET 1994

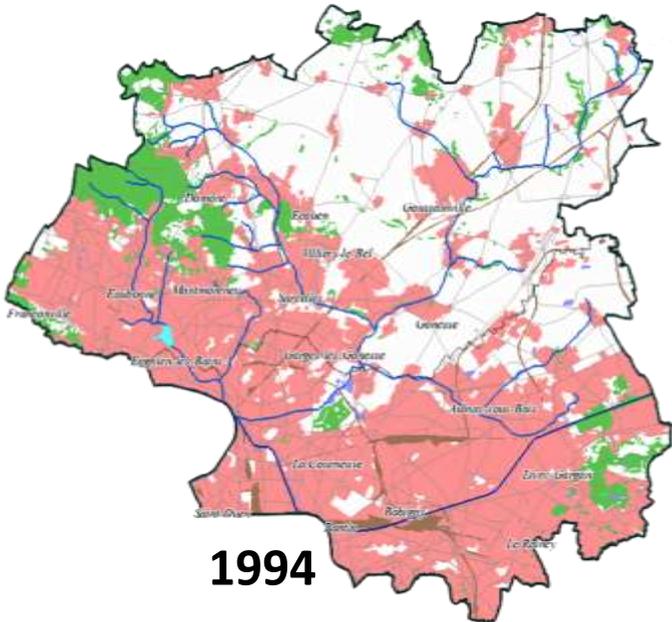
SAGE Croult Enghien Vieille Mer



1900

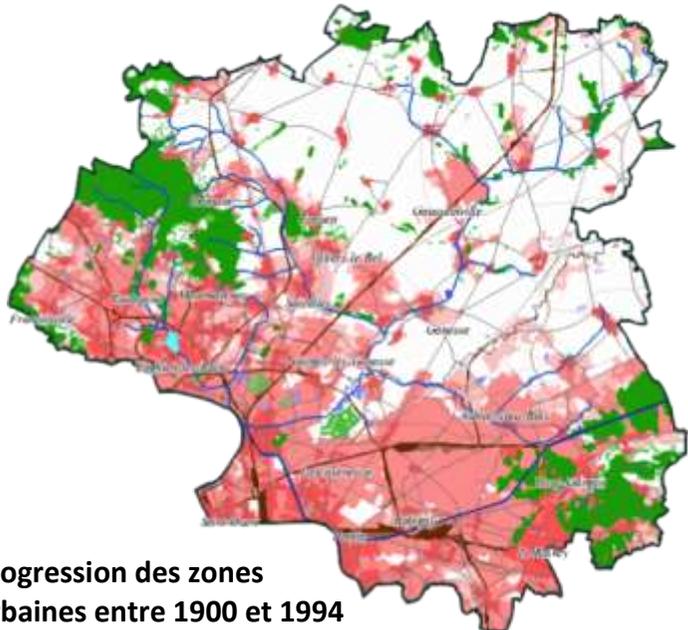


1960



1994

Limites administratives
 \ Département
Occupation du sol
 Agricole
 Eau
 Urbain
 Bois
 Voie ferrée

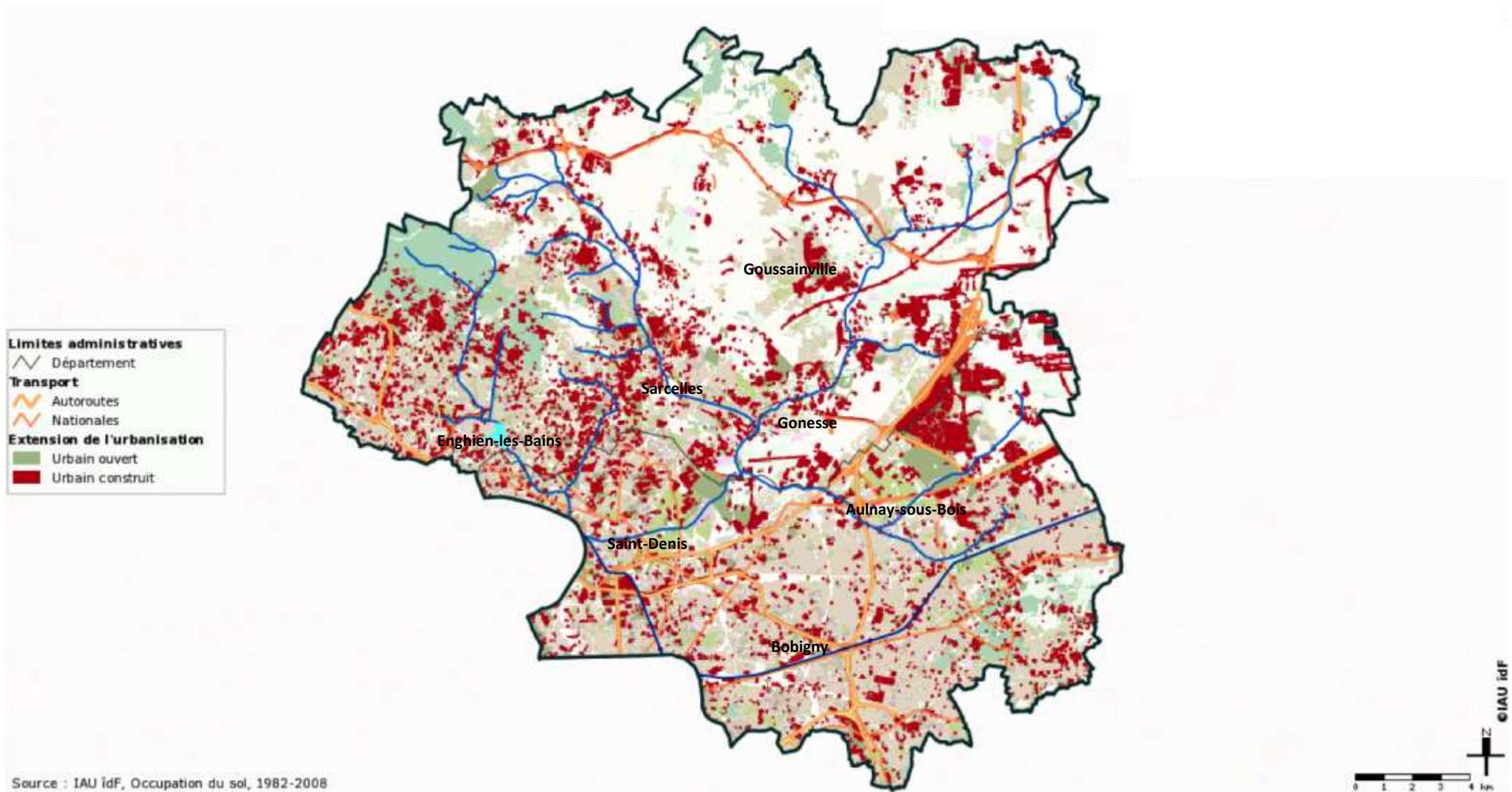


Progression des zones urbaines entre 1900 et 1994

■ 1900
 ■ 1960
 ■ 1994

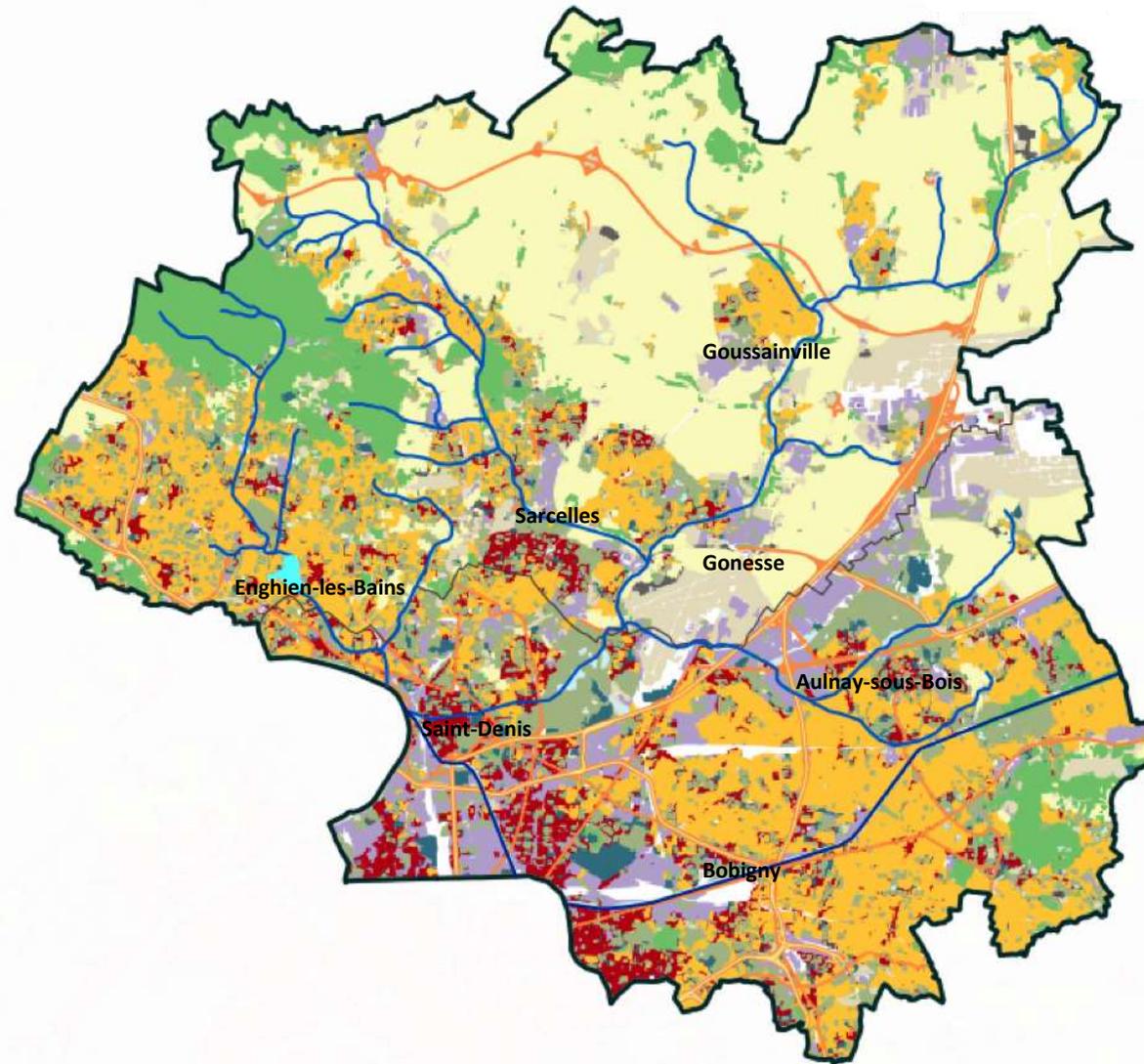
EXTENSION DE L'URBANISATION ENTRE 1982 ET 2008

SAGE Croult Enghien Vieille Mer



OCCUPATION DU SOL EN 2008

SAGE Croult Enghien Vieille Mer



- Limites administratives**
Département
- Transport**
Autoroutes
Nationales
- Occupation du sol simplifiée**
Bois et forêts
Cultures
Eau
Autre rural
Urbain ouvert
Habitats individuels
Habitats collectifs
Activités
Equipements
Transports
Chantiers

Source : IAU îdF, Occupation du sol, 2008
INTERATLAS, Orthophoto 2008

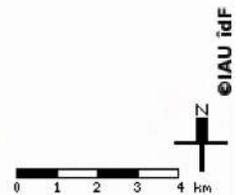
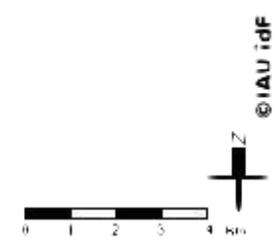
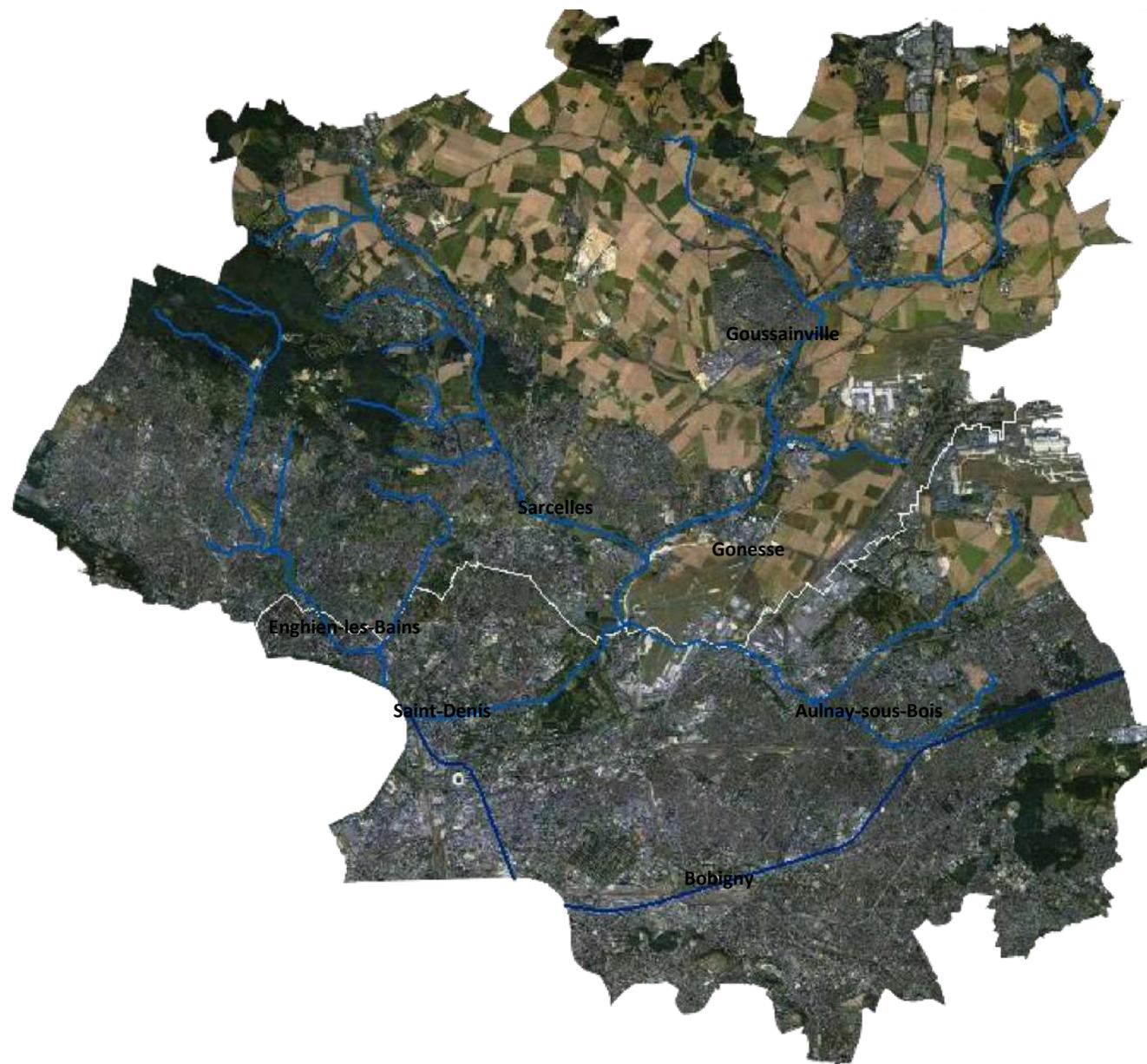


PHOTO AÉRIENNE

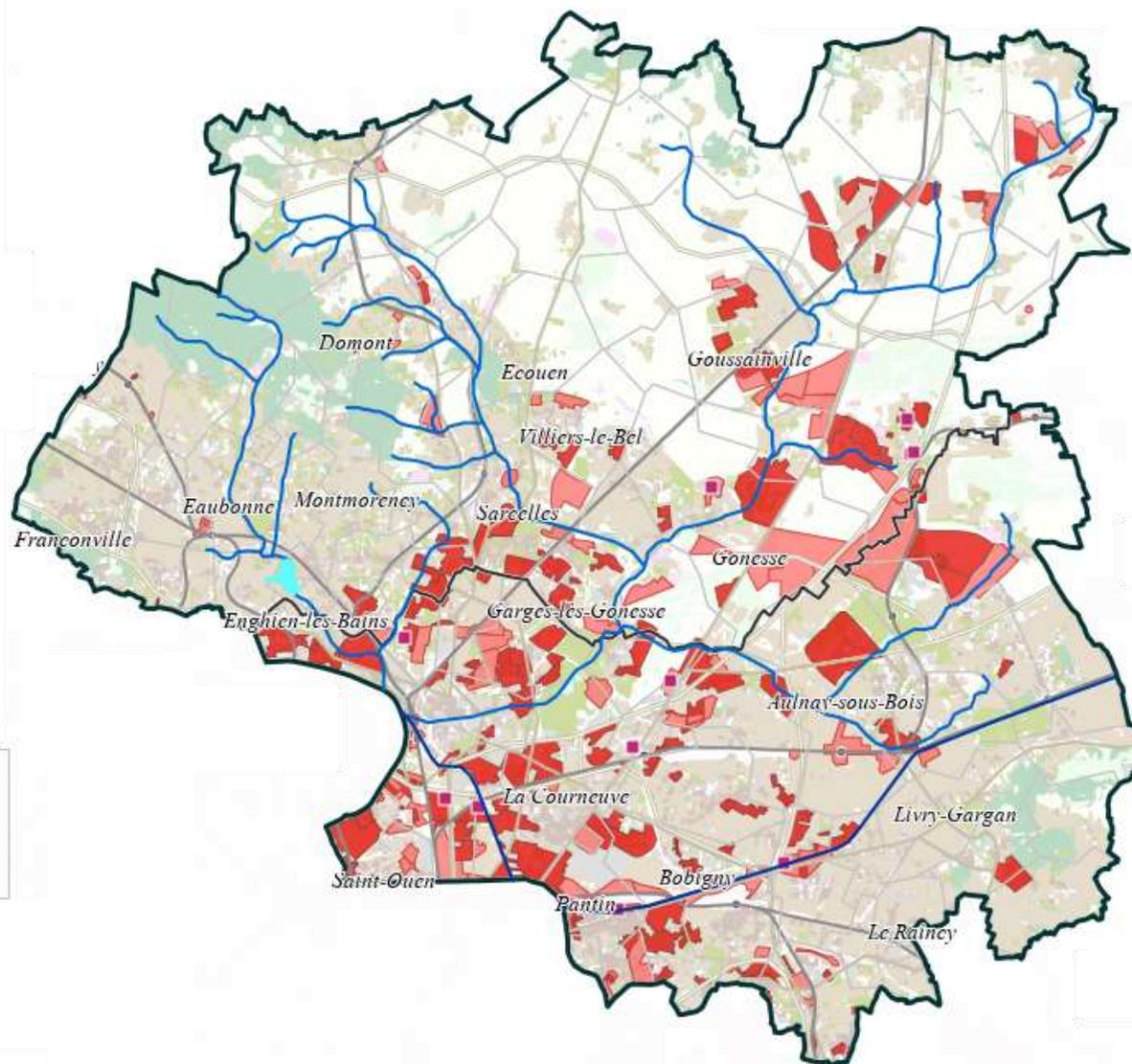
SAGE Croult Enghien Vieille Mer



PROJETS D'AMÉNAGEMENT

(Informations non exhaustives et soumises à vérification)

SAGE Croult Enghien Vieille Mer



Projet d'équipement

■ Equipement (enseignement, culture, loisir et hospitalier)

Projets d'aménagement

■ En cours, programmé

■ A l'étude, annoncé

